

JAPON

Soutien à l'agriculture

Le Japon réduit peu à peu son soutien à l'agriculture, mais l'évolution est relativement modeste. Le soutien aux producteurs en pourcentage des recettes agricoles brutes (ESP en %) s'établit à environ 47 % en 2014-16, contre 64 % en 1986-88, mais reste presque trois fois supérieur à la moyenne OCDE, tandis que le PSE total a été réduit de 40% (exprimé en JPY nominaux). Le soutien des prix du marché (SPM), qui demeure la principale composante de l'ESP, passe principalement par des barrières commerciales notamment pour le riz, la viande porcine et le lait. Les prix payés aux producteurs (CNP des producteurs) sont en moyenne de 75 % supérieurs aux cours mondiaux.

Si la part des formes de soutien pouvant créer le plus de distorsions (le SMP, le soutien fondé sur la production et l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants) a diminué, elle représente encore 86 % du soutien aux producteurs. Les mesures visant un seul produit (TSP aux producteurs) absorbent 87 % du soutien aux agriculteurs. La part des paiements directs dans l'ESP va en augmentant depuis quelques années, notamment sous forme de paiements au titre de la superficie ou des revenus.

L'estimation du soutien total à l'agriculture (EST) représentait 1.1 % du PIB du Japon en 2014-2016. Le soutien aux producteurs (ESP) représentait 83 % de l'EST en 2014-16, et le soutien aux services d'intérêt général bénéficiant à l'agriculture (ESSG), 17 %. Environ 80 % de l'ESSG est affecté au développement et à l'entretien d'infrastructures telles que les systèmes d'irrigation et à la prévention des catastrophes, tandis que 12 % de l'ESSG finance le système de connaissances et d'innovation agricoles.

Principales évolutions de l'action publique

En novembre 2016, le Japon a revu le « Plan de dynamisation de l'activité et des collectivités régionales » en y ajoutant divers programmes d'action visant à améliorer la compétitivité et à encourager les exportations agroalimentaires. Dans le cadre de la réforme de la politique agricole, ce plan envisage notamment une réduction des coûts des intrants, la mise en place d'un régime d'assurance des revenus, la réorganisation du système de distribution du lait cru, l'amélioration de la productivité des secteurs bovin et laitier, la restructuration des chaînes d'approvisionnement agricole et la mise en valeur de la production de riz destiné à l'alimentation animale. Il prévoit également de stimuler les exportations agroalimentaires en encourageant la mise en conformité de la production avec les normes internationales, en protégeant les droits de propriété intellectuelle et en faisant connaître la culture alimentaire et gastronomique japonaise.

En avril 2017, deux révisions ont été apportées aux paiements pour le lait destiné à la transformation (Programme de compensation des prix pour les producteurs de lait destiné à la transformation). En premier, le lait utilisé pour la production de crème fraîche, de lait concentré écrémé et de lait concentré entier est maintenant couvert par les paiements, en plus du lait écrémé en poudre, du beurre et du fromage. Ensuite, les paiements, qui variaient jusque-là en fonction de l'utilisation, ont été uniformisés afin que les agriculteurs puissent réagir plus rapidement aux signaux du marché.

Fin 2015, le Japon et 11 autres pays du bassin du Pacifique ont conclu les négociations sur l'Accord de partenariat transpacifique (PTP). Dans le cadre de ce partenariat, l'accès aux marchés de certains produits agricoles, parmi lesquels le riz, la viande porcine, les produits laitiers, la viande bovine, le blé et le sucre, est amélioré. Le Parlement japonais a ratifié le PTP et voté des lois connexes en décembre 2016. Toutefois, les États-Unis se sont retirés en janvier 2017. L'accord ne

peut entrer en vigueur que s'il est ratifié par les 12 signataires initiaux ou au moins six membres qui représentent 85 % du PIB total des 12 pays membres. Cette condition n'a pas pu être remplie sans les États-Unis, car ils représentent à eux seuls 60 % du PIB total.

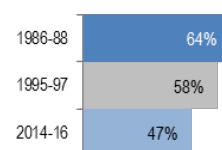
Évaluation et recommandations

- Si l'abandon progressif du régime de quotas de production d'ici à la campagne agricole 2018 constitue une mesure importante, qui donnera aux agriculteurs plus de latitude pour réagir aux signaux du marché et à la baisse du cours du riz, les barrières commerciales restantes sont appelées à maintenir le prix du riz à un niveau élevé. Une réduction graduelle de ces mesures contribuera à générer des avantages pour les consommateurs en faisant baisser les prix, ainsi que pour les agriculteurs en offrant une plus grande marge de manœuvre s'agissant des décisions liées à la production.
- Le Japon a consenti des efforts importants pour encourager le regroupement des terres agricoles en faveur des « ménages exerçant une activité agricole à titre principal » (ci-après agriculteurs à titre principal) certifiés par les autorités. L'instauration de la banque de terres agricoles et de différents types d'aides auxquelles seuls ces ménages sont admissibles pourrait se prêter à un agrandissement des exploitations agricoles et donc à une diminution des coûts de production. Toutefois, les agriculteurs pourraient se montrer réticents à céder leurs terres agricoles s'ils ont la possibilité de les vendre pour un usage non agricole (par exemple, construction d'installations industrielles et de services ou bien de logements privés) à un prix nettement supérieur. En réduisant l'intérêt des propriétaires de terres agricoles à spéculer de la sorte, le gouvernement faciliterait encore cette évolution structurelle et le regroupement des terres. Il pourrait être envisagé de taxer la différence de prix entre les terres agricoles et non agricoles.
- La productivité agricole du Japon (mesurée par la productivité totale des facteurs) a progressé plus rapidement que la moyenne mondiale. Afin de maintenir cette tendance, il est important d'abandonner peu à peu le soutien des prix du marché au profit du soutien de l'innovation agricole et de la promotion des activités privées de recherche-développement (R-D). Le système d'innovation agricole actuel se fonde sur une stratégie descendante où les scientifiques du secteur public élaborent de nouvelles technologies que les agents de développement font ensuite connaître aux agriculteurs. La promotion de la R-D privée et l'adoption des nouvelles technologies prévues dans le plan de réforme de la politique agricole représentent un pas dans la bonne direction.
- Le Japon entend poursuivre ses partenariats économiques avec d'autres pays et encourager les exportations agroalimentaires. Si ces changements indiquent une évolution vers un secteur agricole plus orienté par le marché, la réduction des mesures appliquées aux produits agricoles aux frontières contribuerait à l'évolution structurelle et à la poursuite de la croissance de la productivité du secteur agroalimentaire japonais en intensifiant sa participation aux chaînes de valeur mondiales.

Évolution du soutien à l'agriculture

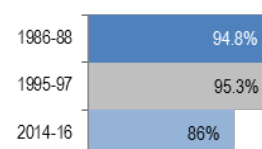
ESP en % des recettes (ESP en %)

Le soutien aux producteurs (ESP en %) va en diminuant régulièrement, mais il reste élevé par rapport à la moyenne OCDE.



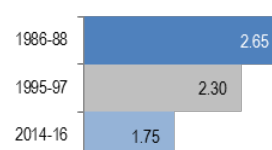
Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

Les formes de soutien susceptibles de générer le plus de distorsions (le SPM et les paiements fondés sur la production et l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants) représentent encore 86 % de l'ESP. Le soutien des prix du marché demeure l'élément prépondérant.



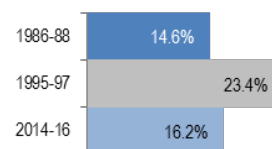
Ratio du prix à la production au prix à la frontière (coefficient nominal de protection des producteurs)

Les prix perçus par les producteurs étaient environ 2.65 fois plus élevés que les prix en vigueur sur les marchés mondiaux en 1986-88, mais le ratio a été ramené à 1.75 en 2014-16.



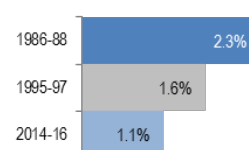
ESSG en pourcentage de la valeur ajoutée de l'agriculture

Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général (ESSG) équivalaient à 16.2 % de la valeur ajoutée de l'agriculture en 2014-16 et étaient principalement axées sur le développement et l'entretien d'infrastructures telles que les systèmes d'irrigation.

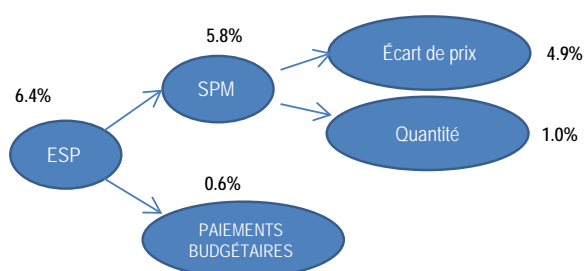


EST en % du PIB

Le soutien total à l'agriculture (EST) s'est élevé à 1.1 % du PIB en 2014-16, soit une réduction de moitié depuis 1986-1988.

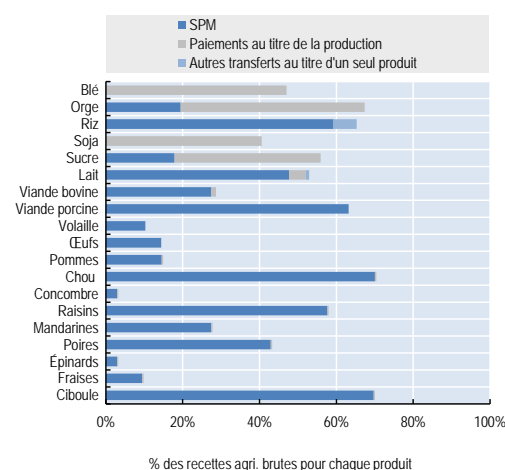


Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2015 à 2016



Le niveau du soutien a augmenté de 6.4 % en 2016, en raison essentiellement d'un accroissement de l'écart entre les prix intérieurs et les prix mondiaux, notamment dans le cas du riz. Cette évolution s'explique par une hausse modérée des prix intérieurs couplée à une baisse des prix à l'importation et une appréciation du JPY.

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2014-16



Les transferts à des produits spécifiques ont représenté 87 % du soutien aux agriculteurs en 2014-16. Le niveau et la structure des transferts au titre d'un seul produit (TSP) varient considérablement selon les produits. Des TSP supérieures à 50 % des recettes agricoles brutes par produit sont maintenues pour l'orge, le riz, le sucre, le lait, la viande porcine, le chou, le raisin et la ciboule.

Tableau 2.12. Japon : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD	1986-88	1995-97	2014-16	2014	2015	2016p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	72 767	95 057	76 748	79 018	72 709	78 517
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	68.4	67.9	65.7	65.4	65.7	65.8
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	98 515	141 486	114 232	120 303	108 346	114 048
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	49 757	58 891	39 817	42 587	35 198	41 666
Soutien au titre de la production des produits de base	46 141	54 996	33 610	36 441	29 454	34 935
Soutien des prix du marché ¹	44 603	53 380	32 064	34 693	28 038	33 461
Palements au titre de la production	1 539	1 616	1 546	1 748	1 416	1 474
Palements au titre de l'utilisation d'intrants	2 056	2 804	1 298	1 546	1 191	1 158
Utilisation d'intrants variables	1 024	1 164	464	484	431	478
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	890	1 443	560	765	514	401
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	142	197	274	297	246	279
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Palements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	0	1 916	1 101	2 025	2 623
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	348	33	320	692
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	1 568	1 068	1 705	1 931
avec contraintes sur les intrants	0	0	669	75	917	1 014
Palements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Palements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	1 560	1 091	2 993	3 499	2 528	2 950
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	1 560	1 091	2 993	3 499	2 528	2 950
avec exceptions sur les produits	1 560	1 091	2 431	2 262	2 322	2 709
Palements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Palements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	64.0	58.2	47.0	49.0	44.1	48.0
CNP des producteurs (coeff.)	2.65	2.30	1.75	1.82	1.66	1.78
CNS aux producteurs (coeff.)	2.78	2.39	1.89	1.96	1.79	1.92
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	8 760	19 418	8 383	8 548	7 878	8 722
Système de connaissances et d'innovation agricoles	514	897	998	1 079	959	957
Services d'inspection et de contrôle	55	96	92	103	85	88
Développement et entretien des infrastructures	7 747	17 583	7 068	7 155	6 593	7 426
Commercialisation et promotion	152	256	100	68	124	109
Coût du stockage public	301	586	134	142	118	143
Divers	0	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	14.9	24.7	17.4	16.7	18.3	17.3
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-61 284	-76 199	-45 595	-47 929	-41 785	-47 071
Transferts des consommateurs aux producteurs	-44 031	-52 896	-32 076	-34 697	-28 047	-33 484
Autres transferts des consommateurs	-17 213	-23 539	-13 559	-13 276	-13 771	-13 630
Transferts des contribuables aux consommateurs	-108	240	7	8	7	7
Surcoût de l'alimentation animale	68	-4	32	36	25	36
ESC en pourcentage (%)	-62.3	-53.7	-39.9	-39.8	-38.6	-41.3
CNP des consommateurs (coeff.)	2.65	2.16	1.66	1.66	1.63	1.70
CNS aux consommateurs (coeff.)	2.65	2.16	1.66	1.66	1.63	1.70
Estimation du soutien total (EST)	58 417	78 549	48 208	51 143	43 084	50 395
Transferts des consommateurs	61 243	76 435	45 635	47 973	41 818	47 113
Transferts des contribuables	14 387	25 654	16 132	16 447	15 037	16 912
Recettes budgétaires	-17 213	-23 539	-13 559	-13 276	-13 771	-13 630
EST en pourcentage (% du PIB)	2.3	1.6	1.1	1.1	1.0	1.1
Déflateur du PIB (1986-88=100)	100	109	93	92	93	94
Taux de change (monnaie nationale par USD)	147.09	107.96	111.88	105.85	121.00	108.80

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Japon sont : le blé, l'orge, le soja, le riz, le sucre, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille, les oeufs, les pommes, le chou, les concombres, le raisin, les mandarines, les poires, les épinards, les fraises et la ciboule.

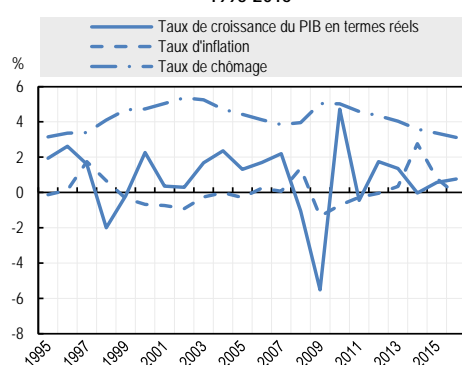
Source : OCDE (2017), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933512858>

Informations contextuelles

Le Japon, troisième puissance économique mondiale, se caractérise par une superficie agricole relativement réduite et une forte densité de population. L'agriculture représente une part assez restreinte de l'économie (1.2 % du PIB et 3.6 % de l'emploi). La taille moyenne des exploitations augmente (2.5 ha en 2015, contre 1.9 ha en 2005), mais le secteur reste principalement composé de petites exploitations familiales et l'âge moyen des agriculteurs est actuellement de 67 ans. La superficie agricole a diminué de plus de 10 % ces vingt dernières années. En valeur, les principales productions sont les produits d'élevage (34 %), les légumes (27%), le riz (18 %) et les fruits (9 %), selon les dernières données de la base ESP. Le Japon figure parmi les principaux importateurs nets mondiaux de produits agroalimentaires. En 2015, le taux d'auto-provisionnement alimentaire mesuré en offre de calories était de 39 %.

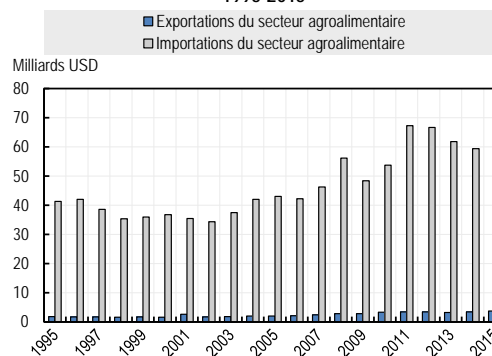
Graphique 2.12.1. Principaux indicateurs économiques, 1995-2016



Source : Panorama des statistiques de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933513466>

Graphique 2.12.2. Commerce agroalimentaire, 1995-2015



Source : Base de données Comtrade des Nations Unies.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933513941>

Tableau 2.12.1. Indicateurs contextuels

	Japon		Comparaison internationale	
	1995	2015*	1995	2015*
Contexte économique				
PIB (milliards de USD en PPA)	2 875	4 871	Part dans l'ensemble des pays ¹	
Population (millions)	126	127	10%	6%
Superficie des terres (milliers de km ²)	365	365	4.1%	3.5%
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	5 443	4 537	0.5%	0.5%
			Ensemble des pays analysés ¹	
Densité de la population (habitants/km ²)	336	340	40	47
PIB par tête, (USD en PPA)	22 922	38 419	9 312	23 457
Commerce en % du PIB	7	15	4.7	7.2
Agriculture dans l'économie				
			Ensemble des pays analysés ¹	
Part du PIB agricole (%)	1.8	1.2	3.2	2.9
Part de l'emploi agricole (%)	5.7	3.6	-	-
Exportations agroalimentaires (% des exp. totales)	0.4	0.6	7.9	6.9
Importations agroalimentaires (% des imp. totales)	12.3	8.6	7.7	6.8
Caractéristiques du secteur agricole				
			Ensemble des pays analysés ¹	
Part des produits végétaux dans la prod. agricole (%)	76	64	-	-
Part des produits animaux dans la prod. agricole (%)	24	36	-	-
Part des terres arables dans la SA (%)	85	93	30	30

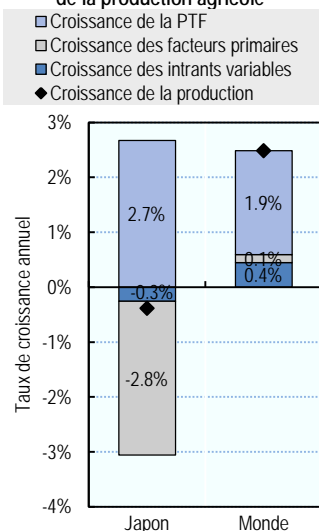
Notes : * ou dernière année disponible. 1. Part dans le total des pays couverts par ce rapport. L'UE est traitée comme un seul pays.

Sources : Bases de données statistiques de l'OCDE, Base de données Comtrade des Nations Unies, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales, <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933515366>

La main-d'œuvre quittant ce secteur, c'est le taux de croissance relativement élevé de la productivité totale des facteurs (PTF) qui a maintenu le niveau de production. La croissance annuelle moyenne de la PTF s'est établie à 2.7 % entre 2004 et 2013, dépassant de près d'un tiers la moyenne mondiale. Près de la moitié des importations agroalimentaires du Japon sont des produits primaires et transformés destinés à la consommation, tandis qu'une autre moitié est appelée à être davantage transformée par l'industrie nationale. À l'inverse, la majorité des exportations agroalimentaires sont destinées aux consommateurs et non à une utilisation par l'industrie. Le Japon dispose d'abondantes ressources en eau : environ la moitié des terres agricoles sont des rizières irriguées (le reste des terres n'est pas irrigué et sert à d'autres cultures que le riz). La part du secteur agricole dans la consommation totale d'énergie est inférieure à la moyenne OCDE, tout comme pour ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Dans l'agriculture, le principal GES est le méthane (CH₄) émis par les rizières. Les bilans de l'azote et du phosphore sont supérieurs aux moyennes OCDE, ce qui traduit probablement la structure des terres agricoles (i.e. une faible part des pâturages) et une utilisation d'excréments d'animaux domestiques en composte (Shindo, 2012).

Graphique 2.12.3. Composition de la croissance de la production agricole

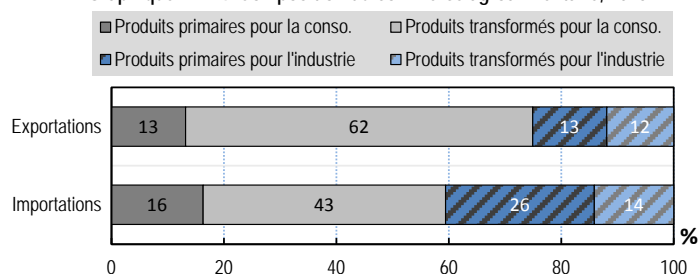


PTF est la productivité totale des facteurs. Les facteurs primaires comprennent le travail, la terre, le bétail et les machines.

Source : USDA Economic Research Service, Base de données sur la productivité agricole. Disponible sur : www.ers.usda.gov/data-products/international-agricultural-productivity/documentation-and-methods.aspx#excel.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933514416>

Graphique 2.12.4. Composition du commerce agroalimentaire, 2015



Source : Base de données COMTRADE des Nations Unies.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933514891>

Tableau 2.12.2. Productivité et indicateurs environnementaux

	Japon		Comparaison internationale	
	1991-2000	2004-13	1991-2000	2004-13
	Monde			
Taux de croissance annuel de la PTF ¹ (%)	1.54%	2.67%	1.58%	1.89%
	OECD average			
Indicateurs environnementaux	1995	2015*	1995	2015*
Bilan de l'azote, kg/ha	167	153	33	30
Bilan du phosphore, kg/ha	69.9	50.0	1.8	1.9
Part de consommation d'énergie du secteur agricole (%)	0.1	0.2	1.8	1.9
Part des émissions de GES ² d'origine agricole (%)	3	3	8.7	8.7
Part des terres irriguées dans la SA (%)	54.5	54.4	-	-
Part de l'agriculture dans les prélèvements d'eau (%)	66	67	45	42
Indicateur de stress hydrique	21.5	20	10	10

Notes : * ou dernière année disponible. L'UE est traitée comme un seul pays.

Sources : USDA Economic Research Service. Bases de données statistiques de l'OCDE, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales, <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933515841>

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action

Au Japon, le **soutien des prix du marché** représente la majeure partie de l'ESP (81 % de l'ESP en 2014-16). Les principaux produits agricoles, comme le riz, le blé, l'orge et les produits laitiers, sont soumis à un régime de contingents tarifaires, avec des droits de douane élevés hors contingent. La viande porcine et bovine fait quant à elle l'objet de prix administrés et de droits de douane à l'importation. Les importations du riz sont opérées par une agence d'état, et relèvent de l'engagement d'accès minimal pris par le Japon dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture.

Le **régime de gestion de l'offre appliqué au riz** limite l'offre en attribuant un objectif de production aux riziculteurs et contribue sans doute à maintenir le prix intérieur de ce produit à un niveau élevé. Les paiements de **soutien aux revenus** versés aux agriculteurs qui respectent l'objectif de production de riz s'élèvent à 75 000 JPY (689 USD) par hectare.

Les paiements de soutien aux revenus octroyés pour **les cultures d'altitude** (blé, orge, soja, betterave sucrière, pomme de terre féculière, sarrasin et colza) comprennent des paiements fondés sur la superficie et des paiements basés sur la production. Les **paiements fondés sur la superficie** sont déterminés d'après la superficie consacrée à la culture l'année même, le taux étant fixé à 200 000 JPY (1 844 USD) par hectare pour le blé, l'orge, le soja, la betterave sucrière, la pomme de terre féculière et le colza, et à 130 000 JPY (1 195 USD) pour le sarrasin. Les **paiements basés sur la production** dépendent du volume des ventes, mais le taux de la subvention varie en fonction de la qualité et de la variété. Par exemple, il va de 4 540 JPY (42 USD) par tranche de 60 kg¹ pour le blé de moindre qualité à 6 410 JPY (59 USD) pour le blé de très haute qualité, avec un supplément de 2 550 JPY (23 USD) pour les variétés de blé convenant à la fabrication de nouilles et de pain.

Il est possible de souscrire à une **assurance récolte** pour un vaste éventail de produits. Celle-ci couvre principalement les pertes de rendement suite aux catastrophes naturelles, mais peut s'étendre à la détérioration de la qualité des cultures et aux pertes liées aux intrants (par exemple, matériel d'élevage et machines agricoles) pour certains produits. La participation au programme d'assurance récolte est en principe volontaire, mais est obligatoire pour ceux qui cultivent du riz, du blé ou de l'orge au-dessus d'une certaine échelle. Le soutien de l'État couvre une partie de la prime d'assurance. Le **paiement fondé sur les revenus** indemnise les agriculteurs lorsque leurs revenus sont inférieurs à une moyenne passée. Plus précisément, lorsque les revenus totaux tirés des cultures concernées (riz, blé, orge, soja, betterave sucrière et pomme de terre féculière) diminuent, le programme indemnise l'agriculteur à hauteur de 90 % de la baisse subie. Les revenus actuels sont comparés à la moyenne des revenus des cinq dernières années, établie après exclusion du revenu le plus bas et du revenu le plus haut ; les revenus actuels et passés sont calculés à partir des rendements et des prix régionaux moyens. Le paiement provient d'un fonds auquel cotisent les agriculteurs (25 %) et l'État (75 %).

Les **agriculteurs à titre principal** (« *ninaite* »), définis comme des unités de gestion agricole qui sont déjà des exploitations efficaces et stables, ou qui visent à le devenir, peuvent prétendre aux paiements de soutien aux revenus pour les cultures d'altitude (qui sont fonction de la superficie ou de la production) et aux paiements fondés sur les revenus. Il existe trois types d'agriculteurs à titre principal : les *agriculteurs certifiés* et les *nouveaux agriculteurs certifiés* sont ceux dont le plan de gestion de l'exploitation reçoit l'aval des autorités ; et les *coopératives agricoles locales* sont des groupements locaux de ménages agricoles qui gèrent leurs exploitations collectivement. Pour attirer la nouvelle génération, le Japon subventionne les nouveaux **jeunes agriculteurs** pendant la période de formation (deux ans maximum) et les premières années d'exploitation (cinq ans maximum). Un montant maximum de 1.5 million JPY (13 787 USD) est versé chaque année aux personnes répondant aux conditions requises. Les **banques de terres agricoles** (*entreprises publiques pour le regroupement des terres agricoles au bénéfice des agriculteurs à titre principal par la location et la sous-location*) sont en place depuis 2014 en vue de regrouper les terres agricoles. Elles remettent en état les terres agricoles et l'infrastructure si nécessaire, puis louent les superficies regroupées à des agriculteurs à titre principal. Les propriétaires terriens qui louent leurs terres aux banques de terres agricoles reçoivent des subventions.

Le pays réalise depuis longtemps des **investissements publics** afin d'améliorer l'infrastructure rurale, par exemple les terres agricoles, les routes agricoles, les systèmes d'irrigation et les installations de drainage. Afin de maintenir et de démontrer la multifonctionnalité de l'agriculture, des paiements directs sont versés en soutien aux **activités collectives locales** d'entretien et d'amélioration de la qualité des ressources rurales (par exemple, entretien des canaux). Des paiements directs aux **exploitations respectueuses de l'environnement** sont destinés aux agriculteurs qui utilisent moins de pesticides et d'engrais chimiques, ainsi qu'à ceux qui adoptent des pratiques agricoles prévenant le réchauffement climatique et préservant la biodiversité. Les paiements directs aux **agriculteurs des régions vallonnées et montagneuses** visent à éviter l'abandon des terres agricoles et à maintenir la multifonctionnalité de l'agriculture, illustrée par la préservation de l'environnement et des paysages.

Évolution des mesures internes, 2016-17

En novembre 2016, le Japon a revu le Plan de dynamisation de l'activité et des collectivités régionales (ci-après le plan), annoncé pour la première fois en 2013 (voir OCDE, 2014, encadré 9.1, pour plus de détails), qui décrit les réformes de la politique agricole qui seront engagées dans un avenir proche.

Le plan révisé comporte désormais divers objectifs portant sur la compétitivité et la promotion des exportations. La réduction du coût des intrants est le premier élément ajouté au document. L'objectif est de réduire le **coût des intrants** comme les engrais, les pesticides, le matériel, les semences et les aliments pour animaux, en instaurant un environnement de marché plus concurrentiel. Par exemple, le gouvernement prévoit d'encourager les activités de recherche-développement des entreprises privées dans le domaine du matériel et des semences agricoles. Il facilitera l'arrivée de nouvelles entreprises en proposant des prêts publics. Le plan révisé prévoit également la mise en place d'un programme d'**assurance des revenus**. Le programme actuel d'assurance récolte couvre notamment les pertes de rendement liées à des produits précis, tandis que l'assurance des revenus porte sur les revenus agricoles totaux, et couvre donc à la fois les fluctuations des prix et des rendements. Les revenus seront calculés non pas à l'échelle de la région, comme dans le régime existant de paiements fondés sur les revenus, mais à l'échelle de l'exploitation. Les agriculteurs peuvent choisir de souscrire ou non au programme d'assurance des revenus. De même, la participation obligatoire dans les programmes d'assurance des producteurs du riz, du blé et de l'orge sera abolie et mutée vers un système optionnel.

Le plan révisé prévoit aussi la réorganisation du **système de distribution du lait cru** (les prix de compensation aux producteurs de lait pour la transformation ne seront plus réservées aux agriculteurs qui vendent leur lait par l'intermédiaire des associations des producteurs de lait), la restructuration des **chaînes d'approvisionnement** (promotion de la vente directe aux consommateurs, révision des normes, abrogation de réglementations superflues sur les marchés de gros), l'amélioration de la productivité des **secteurs bovin et laitier** (par exemple, adoption d'une nouvelle technologie sur le transfert embryonnaire et des robots de traite), la mise en valeur de la production de **riz destiné à l'alimentation animale**, et la **promotion des exportations** (par exemple, activités de promotion, voir la partie suivante pour de plus amples détails).

L'objectif de production de **riz** a été réduit, passant de 7.43 millions de tonnes en 2016 à 7.35 millions de tonnes en 2017, en fonction des projections de la demande. Le régime des quotas gouvernementaux est en place depuis 40 ans, mais sera remplacé d'ici 2018 par un système non contraignant permettant aux agriculteurs de planifier leur production en fonction de la demande du marché en ne se basant plus sur les quotas octroyés par le gouvernement. Les pouvoirs publics soutiendront ce nouveau système en fournissant des données détaillées sur le marché du riz, telles que le prix, l'offre, la demande et les stocks. Les paiements de soutien aux revenus devraient également être supprimés en 2018 dans le cas du riz.

En 2017, le niveau plancher de la fourchette de stabilisation des prix de la **viande porcine** a été légèrement abaissé, passant à 440 JPY (4.0 USD) par kg, ce qui traduit la diminution du coût des aliments pour animaux, tandis que celui de la **viande bovine** a augmenté de 10 % pour atteindre 900 JPY (8.3 USD) par kg, ce qui reflète l'envolée du prix des veaux destinés à l'engraissement. Parallèlement, les prix garantis par tête ont été légèrement relevés pour toutes les races de veaux. En avril 2017, deux révisions ont été apportées aux paiements pour le lait destiné à la transformation (Programme de compensation des prix pour les producteurs de lait destiné à la

transformation). En premier, le lait utilisé pour la production de crème fraîche, de lait concentré écrémé et de lait concentré entier est maintenant couvert par les paiements, en plus du lait écrémé en poudre, du beurre et du fromage. Ensuite, les paiements ont été fixés à 10 560 JPY (97 USD) par tonne de lait pour que les agriculteurs puissent réagir plus rapidement aux signaux du marché. Auparavant, différents taux étaient appliqués selon les utilisations : 12 690 JPY (117 USD) par tonne de lait servant à la production de lait écrémé en poudre et de beurre, et 15 280 JPY (140 USD) par tonne de lait utilisée pour la production de fromage.

Les conditions d'attribution de la subvention destinée aux nouveaux **jeunes agriculteurs** ont été assouplies en 2017. Afin d'encourager les formations à l'étranger, la durée maximale de subventionnement d'une période de formation est passée de deux à trois ans. La superficie des terres agricoles louées par les **banques de terres agricoles** était de 77 000 hectares en 2015, ce qui représente une nette augmentation par rapport à l'année précédente (24 000 ha). Les superficies nouvelles utilisées par des agriculteurs à titre principal couvraient au total 80 000 ha en 2015, ce qui correspond à peu près à 60 % de l'objectif (140 000 ha). Afin de motiver les agriculteurs, l'**impôt sur les biens immobiliers** est réduit de 50 % à partir de 2017 si les propriétaires prêtent leurs terres aux banques de terres agricoles, tandis que le taux d'imposition appliqué aux terres agricoles en friche pourrait être multiplié par 1.8.

Évolution des mesures commerciales, 2016-17

S'agissant du **riz**, les droits hors contingent s'élèvent à 341 JPY (3.1 USD) par kg, le contingent tarifaire est de 682 200 tonnes (riz blanchi) et la marge maximale pour les importations est fixée à 292 JPY (2.7 USD) par kg. À nouveau, les **contingents tarifaires japonais** de certains produits n'ont pas été pleinement utilisés en 2016, notamment ceux du beurre et de la graisse butyrique, du lactosérum destiné aux préparations pour nourrissons, du lait écrémé en poudre destiné à la restauration scolaire et à d'autres usages, ainsi que des arachides. En 2016, le Japon a pris des mesures de **sauvegarde** spéciale pour certains produits, dont les préparations alimentaires de fécule et la fécule de maïs. La même année, il a importé 10 000 tonnes de **beurre** en plus des 7 000 tonnes prévues par l'engagement relatif à l'accès courant découlant de l'Accord sur l'agriculture issu du Cycle d'Uruguay (AACU), afin de répondre à la demande intérieure.

La stimulation des **exportations** agroalimentaires est un objectif important au Japon, et diverses mesures ont été ajoutées au plan (voir la sous-partie précédente). Celles-ci visent entre autres la promotion de la mise en conformité de la production avec des normes internationales comme la méthode HACCP et les Bonnes pratiques agricoles (BPA), la protection des droits de propriété intellectuelle, et le renforcement des activités publicitaires sur la culture alimentaire et gastronomique japonaise. Le gouvernement ambitionne de porter les exportations agroalimentaires à 1 000 milliards JPY (9.2 milliards USD) d'ici 2019. Leur valeur augmentait lors de quatre dernières années depuis 2012. En 2016, bien que les exportations totales aient diminué de 7.4 % en raison d'un yen japonais fort, les exportations agroalimentaires ont augmenté de 0.7 % (750 milliards JPY ou 6.9 milliards USD). Les exportations d'une large gamme de produits tels que la viande bovine, le thé et le riz ont progressé, tandis que les exportations de poisson ont baissé en raison des prises faibles.

Le Japon est partie à 15 accords de partenariat économique (**APE**) (conclus avec Singapour, le Mexique, la Malaisie, le Chili, la Thaïlande, l'Indonésie, Brunei Darussalam, l'ASEAN, les Philippines, la Suisse, le Viet Nam, l'Inde, le Pérou, l'Australie et la Mongolie). L'APE conclu avec la Mongolie est entré en vigueur en juin 2016. Il instaure des contingents tarifaires pour certains produits laitiers et à base de viande bovine transformés comme le fromage, tandis que d'autres produits sensibles (riz, blé, sucre et viande porcine) ont été exclus des engagements tarifaires prévus dans l'accord. Le Japon négocie actuellement quelques nouveaux APE, notamment des APE bilatéraux avec *la Colombie* et *la Turquie*; et des APE multilatéraux, dont l'accord de libre-échange (ALE) *Japon-Chine-Corée*, l'*APE Japon-UE*, le Partenariat économique régional global (RCEP) et le Partenariat économique global ASEAN-Japon (AJCEP) (les négociations menées en vue de l'AJCEP concernent uniquement la libéralisation des échanges dans le domaine des services ainsi que la libéralisation et la protection des investissements).

Le Japon et 11 autres pays du bassin du Pacifique ont annoncé la conclusion de l'**Accord de partenariat transpacifique (PTP)** en 2015. Le Parlement japonais a ratifié le PTP et voté des lois

connexes en décembre 2016. Toutefois, les États-Unis se sont retirés en janvier 2017, laissant l'avenir de ce traité incertain.

Note

1. Au Japon, 60 kg est une unité commune pour l'emballage des produits végétaux.

Références

OCDE (2014), « Japon », in *Politiques agricoles : suivi et évaluation 2014: Pays de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/agr_pol-2014-12-fr.

Shindo, J. (2012). Changes in the nitrogen balance in agricultural land in Japan and 12 other Asian Countries based on a nitrogen-flow model. *Nutrient Cycling in Agroecosystems*, 94(1), 47-61.



Extrait de :

Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2017

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/agr_pol-2017-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2017), « Japon », dans *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2017*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/agr_pol-2017-17-fr

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.